



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 3 c) de l'ordre du jour

**Notification et examen concernant les Parties
visées à l'annexe I de la Convention**

**Résultats de la première phase du processus d'évaluation
et d'examen au niveau international (2014-2015)**

**Résultats de la première phase du processus d'évaluation
et d'examen au niveau international (2014-2015)**

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa quarante-quatrième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé le projet de décision ci-après pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session (novembre 2016) :

Projet de décision -/CP.22

**Résultats de la première phase du processus d'évaluation
et d'examen au niveau international (2014-2015)**

La Conférence des Parties,

Notant que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a achevé son examen des résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international, comme prévu dans la décision 2/CP.17, annexe II, paragraphe 12,

Rappelant le paragraphe 26 de la décision 2/CP.17,

1. *Se félicite* de la mise en œuvre de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international, comme indiqué dans la décision 2/CP.17, annexe II, paragraphe 3 ;



2. *Invite* les Parties¹ à communiquer d'ici au 1^{er} mars 2017 leurs observations sur la révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international sur la base de l'expérience acquise au cours de la première phase d'évaluation et d'examen au niveau international ;

3. *Prie* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de réviser les modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international sur la base de l'expérience acquise au cours de la première phase d'évaluation et d'examen au niveau international, en tenant compte de toutes les communications reçues des Parties, en vue de recommander des modalités et des procédures révisées pour examen et adoption à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (novembre 2017).

¹ Les Parties sont invitées à communiquer leurs observations en ligne, sur la page <http://www.unfccc.int/5900>.